

PREFET DE LA MANCHE

Sous-Préfecture d'Avranches

N° 2023-36

Attestation de compétences

Guide de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel

Au vu du dossier présenté par M. Julien AVRIL et après avis conforme de la sous-commission technique, réunie le 12 décembre 2023, la commission d'évaluation des risques de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel, atteste que M. Julien AVRIL dispose des compétences requises pour continuer à exercer l'activité de guide de la traversée de la Baie du Mont-Saint-Michel dans l'intérêt de la sécurité publique.

L'attestation de compétences délivrée ce jour est valable jusqu'au 31 décembre 2026.

Avranches, le 15 décembre 2023

Le Président de la commission,

Pour le Préfet et par délégation,

Le Sous-Prefet d'Avranches,



Pierre CHAULEUR